

sérieusement ceux qui se destinent à embrasser l'état du mariage et ceux qui ont déjà contracté ses liens.

Sous les patriarches, sous la loi de Moïse, le mariage continua d'être un contrat naturel et civil; tout se passait dans l'intérieur du foyer domestique, au sein de la famille, au milieu des prières que les parents et les amis adressaient au ciel pour attirer la bénédiction sur les nouveaux époux.

Mais, comme Jésus-Christ, en venant au monde, devait le purifier par son sang et sa mort, le rendre plus saint par l'abondance des grâces et ses divins exemples, il devenait en quelque sorte nécessaire que le mariage, qui, au lieu d'un peuple charnel, devait couvrir la terre d'une nation sainte, reçût une nouvelle sanction, fût élevé à une plus haute dignité et enrichi de plus grandes faveurs. C'est le prodige que Jésus-Christ a opéré, en élevant le mariage à la dignité de sacrement; et aujourd'hui, au lieu de définir cet acte : un contrat saint, mais naturel, on est forcé de dire, qu'il est un sacrement institué par Notre-Seigneur Jésus-Christ, qui donne à ceux qui le reçoivent dignement la grâce de se sanctifier dans leur état, d'élever chrétiennement leurs enfants, et qui représente l'union de ce même Jésus-Christ avec l'Eglise.

Quelle haute idée, cette définition, qui est celle de l'Eglise elle-même, ne doit-elle pas nous donner d'un acte qu'on s'est accoutumé, malheureusement, à considérer trop légèrement.

En effet, que voit le monde dans le mariage ? une cérémonie qui doit réunir des parents et des amis, un changement de position sociale, un contrat qui doit rapporter plus ou moins de bénéfices. Mais le véritable côté, le côté sérieux de cette grande action, combien l'envisagent et le méditent ? Combien cherchent à comprendre le sens de ces paroles de saint Paul : *C'est là un grand sacrement; je vous le fais envisager en Jésus-Christ et dans l'Eglise*.

Le mariage donc représente l'union de la nature